



MINISTÈRE DES SOLIDARITES ET DE LA SANTE



La Ministre

Paris, le

Madame la Contrôleure Générale,

Vous m'avez transmis pour observations le rapport relatif à la visite du centre hospitalier spécialisé de Sevrey (Saône-et-Loire), réalisée du 9 au 19 janvier 2017.

Vous soulignez le dynamisme de cet établissement qui propose un projet de soins novateur et une prise en charge individualisée. Le rapport met toutefois en exergue une situation difficile en termes budgétaire et d'effectifs et des locaux vétustes. Par ailleurs, vous attirez mon attention sur deux points en particulier : la prise en charge des personnes détenues et le recours aux mesures d'isolement et de contention.

L'agence régionale de santé de Bourgogne Franche Comté a engagé depuis 2015 une démarche afin de mieux répartir les dotations annuelles de financement des établissements de santé autorisés en psychiatrie en fonction des populations dont ils ont la responsabilité. Le centre hospitalier spécialisé du Sevrey a pu en bénéficier. A titre d'exemple, la dotation de l'établissement a progressé de 2.2 % en 2017 permettant ainsi de renforcer les ressources humaines et d'améliorer les conditions d'accueil des patients.

L'agence régionale de santé a également accompagné le centre hospitalier de Sevrey dans la réalisation de différents projets immobiliers avec notamment la construction de la Maison Hospitalière Psychiatrique Polyvalente, inaugurée en janvier 2017, comprenant 60 places de maison d'accueil spécialisé et 30 places pour patients profondément déficitaires. Ce bâtiment, qui a amélioré les conditions d'hébergement de ces patients, a bénéficié de crédits sanitaires ainsi que de financements de la CNSA pour le volet médico-social.

S'agissant de la prise en charge des personnes détenues, l'établissement a mis en place, dès 2017, un groupe de travail associant médecins et soignants sur l'amélioration de leurs conditions d'hospitalisation. Ce groupe a notamment contribué à l'élaboration du schéma directeur architectural. Un réaménagement des locaux et une reconstruction sont prévus afin que l'isolement des personnes détenues ne soit pas systématique.

.../...

Madame Adeline HAZAN
Contrôleure générale des lieux de privation de liberté
16-18 quai de la Loire
CS 70048
75 921 PARIS CEDEX 19

Concernant d'autre part, le recours à l'isolement et à la contention, l'établissement a mis en œuvre un programme de formation en 2017 afin de faire évoluer les pratiques. Cinq psychiatres et une quarantaine de personnels soignants de différentes catégories ont participé à ce programme qui se poursuit en 2018. Au niveau national, un plan d'actions pour la réduction du recours à l'isolement et à la contention est mis en œuvre depuis cette année dans le cadre du comité de pilotage de la psychiatrie.

Je vous prie d'agréer, Madame la Contrôleure Générale, l'expression de ma sincère considération.



Agnès BUZYN